

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLE

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom : LEBOND

Prénoms : Alexis

Profession ou qualité : Dirigeant SAB6

Adresse : 2133 rte de Chauvigny

2680 Flignacq-Beauvoir

Association : Jeunes Agriculteurs Vienne

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Place du marché, 86190 Vouillé

Du : 20.12.25 à 19 heure(s) 00

Au : à .. heure(s) ..

et Du : 20.12.25 à 23 heure(s) 30

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) :

Fait à : VOUILLÉ

Le : 29/01/2018

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° ...2025/52

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 20.12.25 à 19 heure(s) 00 au : 20.12.25 à 23 heure(s) 30

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) : Place du marché, boulodrome rue Victor Hugo

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 29/01/2018



Le Maire,

Le Maire

Eric MARTIN

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête etc.

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie